AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-8-74 074026

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 86-36-24)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
30 Francs

BULLETIN TECHNIQUE N° 31 — 14 AOUT 1974

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les conditions climatiques sont toujours restées défavorables au mildiou et la très grande majorité des vignes est indemme de la maladie.

Le dernier traitement conseillé chaque année a pour but d'éviter des contaminations tardives préjudiciables à une bonne maturation du bois. Cette année un tel traitement ne semble pas se justifier dans les vignes indemmes de la maladie. Il sera nécessaire si des pluies répétées sont à l'origine d'un développement important du mildiou à partir des quelques taches qui auraient pu apparaître en cours de saison.

Si ce dernier traitement est effectué, il convient d'utiliser un produit cuprique ou organo-cuprique à dose forte et de soigner particulièrement la pulvérisation.

BLACK-ROT

Des attaques sur grappes peuvent avoir lieu jusqu'à la récolte.

En conséquence, le dernier traitement contre le mildiou est obligatoire dans toutes les vignes situées dans les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral, car il sera efficace contre le black-rot.

VERS DE LA GRAPPE

Le deuxième vol se prolonge et quelques papillons d'Eudémis sont encore capturés en piège sexuel et alimentaire.

Dans les situations particulièrement sensibles aux vers de la grappe, il est prudent d'effectuer des sondages afin de vérifier si la présence des jeunes chenilles rend obligatoire un deuxième traitement.

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Les premières larves de la deuxième génération sont apparues.

En conséquence, dans les zones contaminées et de protection un premier traitement devra être appliqué dans la semaine du 19 au 23 Août. Une nouvelle application devra être effectuée deux semaines après. On pourra utiliser un produit à base d'une des matières actives suivantes : Méthidathion (40g/hl), Oléoparathion (25 g/hl), Parathions Emulsion (30g/hl).

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU

L'actvité du troisième vol se poursuit. Des pontes vont maintenant éclore.

Un nouveau traitement est donc à envisager dès que possible en utilisant l'un des produits mentionnés dans notre bulletin du 13 Juin.

TABAC

MILDIOU DU TABAC

Depuis notre bulletin du 1er Août, un nouveau foyer a été décelé sur la commune de Fondettes (37). Il est conseillé de suivre les indications données dans notre bulletin du 1er Août.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

7339

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX